

**KAUWBERG INFO** Publication trimestrielle de SOS Kauwberg - Uccle Natura asbl

Visitez le Kauwberg sur: <http://www.kauwberg.be>,  
le site Internet de SOS Kauwberg avec les anciens numéros du Kauwberg Info,  
de nombreux documents et textes scientifiques, le rallye en 4 langues, les actualités....

**Numéro 72**  
**PRINTEMPS 2009**

Rédaction,  
Mise en page,  
Secrétariat de rédaction  
Marc DE BROUWER  
Tél/fax: 02.374.60.34  
Kauwberg@skynet.be

Éditeur responsable :  
Annick BERNARD  
rue Geleytsbeek, 29  
1180 BRUXELLES  
Tél : 02/374.60.34

Bureau distributeur :  
**BRUXELLES 18**

*Abonnement : 8 € par an*

*Compte : 068-2075494-12*

*Votre soutien est notre principale ressource*

*Il est indispensable à la défense de notre cause. Merci d'avance*

(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Vue vers Avijl (1968)



Vue vers Avijl (1983)



Imprimé sur papier recyclé



**KAUWBERG INFO**

*La Revue de la Nature à Uccle*

Publication trimestrielle

**Numéro 72**

**Printemps 2009**

Abonnement 8 €  
Cpte 068-2075494-12

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

Destinataire :



Vue depuis la Sauvagère au travers de la prairie  
vers la carrière et l'église de Saint-Job



*Mieux connaître son environnement pour le protéger*

Editorial .....	page 2
Actualités et brèves uccloises.....	page 2
Nous y sommes ... ..	page 3
Plateau Avijl : les dés étaient pipés.....	page 5
Plateau Avijl : faune et flore .....	page 7
Plateau Avijl : lettre à la commission .....	page 13
Etat de la biodiversité à Bruxelles.....	page 16

## Editorial

Beaucoup d'actualités à vous communiquer dans ce numéro. Les unes positives et encourageantes comme la décision européenne d'interdiction de nombreux pesticides, l'autre négative comme la déplorable attitude des responsables uclois dans le dossier du plateau Avijl. Pourtant les associations, dont la notre, ont veillé à faire des propositions d'améliorations du projet de PPA sans remettre en question les constructions, mais en cherchant des solutions pour faire en sorte que tous les potagers puissent être préservés. C'est ce que d'aucuns appellent de *l'opposition constructive* et qui a pourtant été refusée d'un revers de main. Nous avons choisi la modération en ne réclamant pas une zone verte intégrale, nous avons cherché un compromis acceptable par les autorités communales et celles-ci l'ont purement et simplement rejeté. Pas plus que le Comité Protection et Avenir Avijl, nous ne pouvons accepter la parodie de concertation relative à ces plans. Nous publions ces documents aux pages suivantes.

## Actualités et Brèves ucloises et bruxelloises

Le plan de gestion du cimetière de Verrewinkel étant abouti, un nouveau comité d'accompagnement vient d'être mis en place pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le cimetière du Dieweg. Une première réunion s'est tenue début mars. Un article sur le sujet vous sera proposé dans notre prochain numéro.

Fin 2008 La pesse s'est faite l'écho de pauvres agriculteurs se plaignant que l'Europe allait rendre leur mode de production plus difficile en leur interdisant l'utilisation de poisons pour lutter contre les insectes et les maladies. Les industries de la chimie et de l'agro-alimentaire les soutenaient lorsqu'ils ne les avaient pas invité à manifester... De leur côté les associations comme Nature & Progrès, le PAN et l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature écrivaient aux députés pour leur demander de tenir bon et de soutenir le « pack pesticides ». Ce sont heureusement ces derniers qui ont été entendus et le Parlement européen a voté le mardi 13 janvier 2009 une législation qui durcit la réglementation sur l'utilisation des pesticides, souvent considérés comme dangereux pour la santé des êtres humains et des animaux. Ces mesures sont appelées à régir la politique de l'Union en matière de pesticides au cours de la prochaine décennie. Grâce à cette nouvelle réglementation les pesticides les plus dangereux comme les substances cancérigènes, mutagènes et neurotoxiques pourront être bannis de la production alimentaire, une bonne nouvelle pour les consommateurs!

## Agenda du Kauwberg

### A la découverte des araignées du Kauwberg

**Le samedi 19 avril à 14 h.**

sur inscription, nombre limité de participants (12)  
... c'est plus "confortable" pour tout le monde, les observations concernent le plus souvent de toutes petites bêtes ....

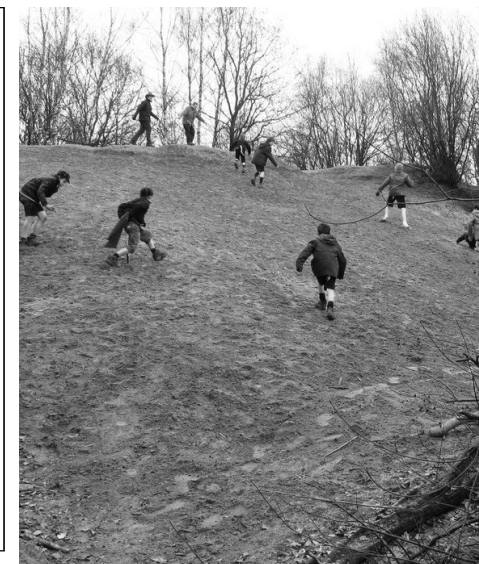
Guides : Renaud Delfosse et Robert Kekenbosch  
Renseignements : kauwberg@skynet.be 02/374 60 34

### Promenade ornithologique au Kauwberg.

**Dimanche 3 mai 2009**  
de 08 h 15 jusqu'à 10 h 30

Rendez-vous :  
av de la Chênaie 97,  
devant le cimetière

Guide :  
Ludovic Petre (AVES) -  
Tél 0476/50 17 63



### Découverte des différentes facettes du Kauwberg en été.

**Dimanche 26 juillet 2009 à 14 h.**

Rendez-vous : av de la Chênaie 97, devant le cimetière  
Guide : Jane Geers-Taylor Tél 0476/69 79 75

Tous à la ... **Fête au plateau Engeland**

**Dimanche 14 juin 2009**

Depuis plusieurs années les associations nature bruxelloises ont pensé à des mesures visant à restaurer et à promouvoir la nature et la biodiversité dans la Région bruxelloise. La plupart de celles-ci ont déjà fait l'objet d'un Mémoire déposé en février 2004 par Bruxelles Nature au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi ces mesures mettons-en quelques-unes plus en avant :

Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs de la ville et doit être présent en permanence au cœur des plans et des décisions politiques, quelles qu'elles soient.

Tous les plans de développements et d'aménagements régionaux: RRU, CoBAT, PPAS, PRAS, PRD, Plans logement, déchets, inondations, mobilité, etc. doivent comporter ou préciser des éléments relatifs à la protection de la biodiversité et au maillage vert et bleu.

Une législation régionale relative aux espaces verts publics et privés doit être élaborée. Elle comportera des mesures incitatives pour favoriser une nature indigène qualitative, mais aussi, par exemple, des aspects règlementaires concernant la gestion écologique des espaces urbains, l'usage des pesticides, les périodes autorisées d'abattage et d'élagages des arbres, la gestion des espèces invasives. Cette législation serait une annexe tant au RRU qu'au CoBAT et au PRAS. Une ordonnance sur la conservation de la nature est actuellement en cours d'élaboration mais ne concerne que les zones vertes déjà légalement protégées.

## Conclusion

Autant le développement durable et le changement climatique font l'actualité et prennent une place croissante dans l'agenda politique, autant la crise de la biodiversité en est absente ou à peu près. Les Etats Généraux de Bruxelles doivent faire une place légitime à la thématique « Nature et biodiversité ». La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.

## Nous y sommes

Voici un texte d'actualité que vous avez pu entendre en radio de la voix de Claudine Brasseur. Par ce texte Fred Vargas, archéologue et écrivain apporte sa contribution à la listes du rassemblement des écologistes français pour les élections européennes.

Son texte exprime toutes les contradictions de nos sociétés, il est d'une pertinence et d'une justesse de ton que nous voulions vous communiquer.

Nous y voilà, nous y sommes. Depuis cinquante ans que cette tourmente menace dans les hauts-fourneaux de l'incurie de l'humanité, nous y sommes. Dans le mur, au bord du gouffre, comme seul l'homme sait le faire avec brio, qui ne perçoit la réalité que lorsqu'elle lui fait mal.

Telle notre bonne vieille cigale à qui nous prêtons nos qualités d'insouciance. Nous avons chanté, dansé.

Quand je dis « nous », entendons un quart de l'humanité tandis que le reste était à la peine.

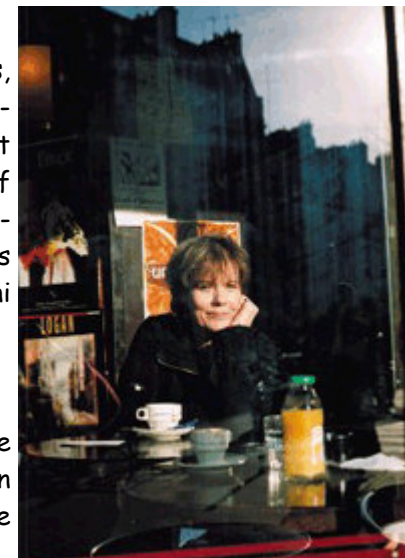
Nous avons construit la vie meilleure, nous avons jeté nos pesticides à l'eau, nos fumées dans l'air, nous avons conduit trois voitures, nous avons vidé les mines, nous avons mangé des fraises du bout monde, nous avons voyagé en tous sens, nous avons éclairé les nuits, nous avons chaussé des tennis qui clignotent quand on marche, nous avons grossi, nous avons mouillé le désert, acidifié la pluie, créé des clones, franchement on peut dire qu'on s'est bien amusés.

On a réussi des trucs carrément épatants, très difficiles, comme faire fondre la banquise, glisser des bestioles génétiquement modifiées sous la terre, déplacer le Gulf Stream, détruire un tiers des espèces vivantes, faire péter l'atome, enfoncer des déchets radioactifs dans le sol, ni vu ni connu.

Franchement on s'est marrés.

Franchement on a bien profité.

Et on aimerait bien continuer, tant il va de soi qu'il est plus rigolo de sauter dans un avion avec des tennis lumineuses que de biner des pommes de terre. Certes.



Mais nous y sommes.

A la Troisième Révolution. Qui a ceci de très différent des deux premières (la Révolution néolithique et la Révolution industrielle, pour mémoire) qu'on ne l'a pas choisie. « On est obligés de la faire, la Troisième Révolution ? » demanderont quelques esprits réticents et chagrins. Oui. On n'a pas le choix, elle a déjà commencé, elle ne nous a pas demandé notre avis. C'est la mère Nature qui l'a décidé, après nous avoir aimablement laissés jouer avec elle depuis des décennies.

La mère Nature, épuisée, souillée, exsangue, nous ferme les robinets. De pétrole, de gaz, d'uranium, d'air, d'eau. Son ultimatum est clair et sans pitié : Sauvez-moi, ou crevez avec moi (à l'exception des fourmis et des araignées qui nous survivront, car très résistantes, et d'ailleurs peu portées sur la danse). Sauvez-moi, ou crevez avec moi. Evidemment, dit comme ça, on comprend qu'on n'a pas le choix, on s'exécute illico et, même, si on a le temps, on s'excuse, affolés et honteux.

D'aucuns, un brin rêveurs, tentent d'obtenir un délai, de s'amuser encore avec la croissance. Peine perdue.

Il y a du boulot, plus que l'humanité n'en eut jamais. Nettoyer le ciel, laver l'eau, dégraisser la terre, abandonner sa voiture, figer le nucléaire, ramasser les ours blancs, éteindre en partant, veiller à la paix, contenir l'avidité, trouver des fraises à côté de chez soi, ne pas sortir la nuit pour les cueillir toutes, en laisser au voisin, relancer la marine à voile, laisser le charbon là où il est -attention, ne nous laissons pas tenter, laissons ce charbon tranquille-récupérer le crottin, pisser dans les champs (pour le phosphore, on n'en a plus, on a tout pris dans les mines, on s'est quand même bien marrés). S'efforcer.

Réfléchir, même. Et, sans vouloir offenser avec un terme tombé en désuétude, être solidaire. Avec le voisin, avec l'Europe, avec le monde. Colossal programme que celui de la Troisième Révolution.

Pas d'échappatoire, allons-y. Encore qu'il faut noter que récupérer du crottin, et tous ceux qui l'ont fait le savent, est une activité foncièrement satisfaisante. Qui n'empêche en rien de danser le soir venu, ce n'est pas incompatible. A condition que la paix soit là, à condition que nous contenions le retour de la barbarie -une autre des grandes spécialités de l'homme, sa plus aboutie peut-être.

A ce prix, nous réussirons la Troisième révolution. A ce prix nous danserons, autrement sans doute, mais nous danserons encore.

celle d'un parc, à une culture de plantes ornementales, souvent exotiques. Les architectes paysagistes ont cette même conception d'espace vert qui n'accueille pas la nature indigène et ainsi, par leurs aménagements, concourent involontairement à une diminution de la biodiversité. Nous réclamons une autre approche de la nature en ville qui ne confonde pas parc récréatif (par ailleurs nécessaire pour l'expression des loisirs) avec espace vert riche de vie indigène.

La note de synthèse qui nous est présentée ce soir, semble ignorer les législations relatives à la protection de la nature telles que les zones vertes de haute valeur biologique du PRAS, les réserves naturelles ou les sites repris dans le réseau européen Natura 2000.

Les associations dont je fais partie estiment que protéger la Nature implique évidemment de préserver les espaces verts semi-naturels de droit que je viens d'évoquer, mais que ces mesures légales sont insuffisantes pour maintenir un réseau écologique, un maillage vert permettant les échanges de gènes entre populations. La biodiversité nécessite des liaisons, des ponts, des écoducs entre îlots et quartiers afin que les espèces végétales et animales trouvent de nouveaux partenaires de reproduction et ne dégènerent pas. On en parlait encore jeudi soir dans le cadre de l'élargissement de la ligne 161, une saignée dans la forêt de Soignes, un obstacle non naturel pour la faune et la flore qui doit être atténuée par un écoduc efficace.

Actuellement, les atteintes aux intérieurs d'îlots sont quasi quotidiennes et bénéficient de trop de tolérance de la part des commissions de concertations et autorités délivrantes des permis. Celles-ci acceptent aussi plus souvent la régularisation de projets ayant mené à leur dégradation qu'elles n'exigent la remise en état des lieux. Ainsi, nos observations montrent que les superficies vertes en intérieur de quartier régressent, que le maillage se mite de toute part, créant un gruyère d'îlots verts coupés les uns des autres, ne permettant plus la migration des espèces. La fragmentation des espaces naturels étant une des causes principales de la perte de la biodiversité.

### Propositions

La promotion de la nature et de la biodiversité doit être une priorité régionale, une réalité dépassant le stade des discours. Ceci constitue pour les bruxellois d'aujourd'hui un devoir par rapport aux générations futures.

## La biodiversité à Bruxelles dans le cadre des Etats généraux

Dans le contexte des prochaines élections et des négociations institutionnelles, de nombreux acteurs de la vie civile (syndicats, universités, associations, ...) se sont regroupés en une vaste plateforme pour faire entendre une voix civile bruxelloise qui affirme et défend la spécificité de notre Ville-Région. De janvier à avril 2009, 16 conférences-débats ont été organisées pour réfléchir aux challenges auxquels fait face notre Région et examiner les options politiques qui s'en dégagent.

Nous avons participé à l'un deux en tant que représentant des associations nature, estimant que les textes préparatoires ne prenaient pas assez en compte la biodiversité. Voici le texte de notre intervention orale:

### Pour une plus grande place pour la biodiversité dans une ville durable

#### Constat

La disparition des écosystèmes, des espèces animales et végétales associées, la chute de la biodiversité, est pour nous naturalistes, bien plus grave que l'effondrement des bourses. La ville durable que nous souhaitons se doit d'investir dans la sauvegarde de son patrimoine vivant et doit prendre les nécessaires mesures de protection de tous les éléments concourant à la biodiversité urbaine. Depuis Rio en 1992, la protection et la restauration de la diversité du vivant, est considérée par les états comme une des ressources vitales du développement durable.

Malgré les engagements pris au niveau mondial et européen (RIO 1992, Johannesburg 2002, l'ambitieux objectif européen d'enrayer la perte de biodiversité pour 2010), la biodiversité continue de s'appauvrir : en Belgique, 1/3 des espèces vivantes sont menacées de disparition. Comme les matières d'environnement sont régionalisées, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui devra concrétiser une série d'engagements décidés au niveau européen ou international.

A partir de ce constat, nous souhaitons que la thématique de la biodiversité occupe une place à part entière au sein du Projet de ville pour Bruxelles qui ressortira des Etats généraux.

Le projet de ville durable qui nous est présenté dans la synthèse est une vision d'urbanistes qui ne prend pas en compte cette notion fondamentale de biodiversité. Il faut regretter que la plupart des architectes et des auteurs de projets urbanistiques aient une conception de la nature qui correspond à

## Les dés étaient pipés

Ce mercredi 18 février s'est déroulée la réunion publique de concertation sur le projet communal visant à construire 200 logements sur le plateau Avijl.

Les habitants s'y étaient préparés avec beaucoup de détermination. Ils avaient envoyé plus de 1.300 lettres à la Maison communale. Si la plupart d'entre eux refusaient toute construction sur le plateau, beaucoup de riverains (près de 500) demandaient des modifications au plan afin d'y apporter des améliorations. Ils y avaient beaucoup réfléchi, d'autant plus que le projet est fortement en rupture avec la réalité existante du quartier et est loin de préserver au maximum les espaces verts du plateau. Les auteurs de projet n'ont pas compris les habitants qui souhaitaient valoriser une vision d'avenir du plateau Avijl.

Voulant croire aux vertus du dialogue, les habitants avaient été nombreux à prendre congé pour pouvoir participer à la concertation : près de 400 personnes étaient présentes. Ils ont assisté à une procédure de pure forme où, loin de les entendre, on ne les écoutait même pas. C'était une réunion où les jeux étaient faits d'avance, où les fonctionnaires délégués par la Région ont dû remettre en moins de 24 heures un avis sur un épais dossier contenant des centaines de lettres de réclamation.

*Cette situation est proprement scandaleuse*, quand on pense que dans un tract distribué sur Uccle, le bourgmestre Armand De Decker avait vanté la bonne et constructive collaboration du comité de quartier. Les habitants ont été piégés, et leurs nombreuses et justes revendications jetées aux orties du plateau.

L'avis rendu par la commission de concertation, publié le jeudi 19, soit 24 heures à peine après la séance, n'a apporté *que quelques éléments d'adaptation mineurs* au projet. Cela a été ressenti comme un camouflet par les riverains.

Les habitants n'en resteront pas là. Décidés à se faire entendre et à ne pas se laisser faire, ils se réunissent dès la semaine prochaine en assemblée générale pour décider de la stratégie qu'il conviendra d'adopter.

Stéphane Davidts

Président de l'Association Protection et Avenir d'Avijl.

Suite au conseil communal du jeudi 5 mars, Stéphane Davidts a envoyé le mail repris ci-après au bourgmestre, ceci pour marquer son indignation par rapport aux derniers évènements et particulièrement au discours tenu lors de la séance du conseil à l'encontre de l'association qu'il représente.

Cher Monsieur De Decker,

Hier soir, privé de parole et incapable de m'exprimer, je n'ai pas beaucoup apprécié la manière dont vous avez traité l'Association, et particulièrement ses représentants. Je ne peux admettre que vous dénigriez à ce point notre travail jusqu'à nous faire porter le chapeau pour la mauvaise conclusion de ce dossier.

Et bien au contraire, vous nous aviez promis, par écrit le 13 mai 2008, de nous faire rencontrer les auteurs de projet : cela n'a pas été réalisé. Nous les avons rencontrés à deux reprises en 2006 au début de la procédure et avant votre arrivée à la Commune.

Ensuite et, entre quatre yeux, vous nous aviez promis les modifications demandées par les habitants et qu'elles seraient entendues lors de la concertation.

Le jour de la concertation, nos suggestions, et particulièrement celles que vous aviez acceptées implicitement, ont été refusées sans même être analysées. Nous avons été expédié, avec nos 1.500 lettres, au pas de charge sans aucune réponse constructive. Cette concertation a été une parodie de démocratie participative.

Nous attendons le pourquoi et le comment de ce revirement inattendu. C'est pourquoi, je vous demande officiellement une entrevue avec les membres de mon bureau.

Le monde associatif uclois est particulièrement consterné par ce qui vient de se passer à Uccle.

Comment peut-on refuser a priori une variante dont le bureau d'étude n'a pas évalué la réalisation ni les incidences?

Le rapport d'incidences environnementales envisage différentes variantes préservant mieux le centre du plateau : la variante 2 limite le bâti aux fronts de rue, la variante 0 qui maintient la situation existante a été écartée d'office.

Ce même rapport ne prend pas en compte le fait que la construction de logements à proximité de l'ancienne décharge, en aval de celle-ci, présente un risque d'une pollution du sous-sol dans le futur. Dans la mesure où l'éventualité d'une pollution dans 10 ans, 20 ans ou plus ne peut être exclue, nous invitons les responsables communaux à ne construire à front de la vieille rue du Moulin qu'après avoir au préalable assaini l'ancien versage. Il y va du principe de précaution pour éviter un risque plausible, même si incertain.

Le rapport d'incidences nous paraît donc incomplet, dans la mesure où il n'envisage dans aucune de ses variantes une possibilité de construction sur l'ancienne carrière, ni l'assainissement préalable de l'ancienne décharge communale. Nous estimons donc que le rapport d'incidence du PPAS doit être complété afin que le conseil communal puisse prendre en compte les différentes hypothèses et l'estimation de leurs coûts non seulement économiques mais aussi en terme d'environnement, de préservation de la biodiversité et de responsabilité à l'égard des générations futures.

Le rapport d'incidences n'a pas plus étudié de variante de lotissement sans voiture. Il ne propose pas d'alternative aux emprises de parking à l'air libre sur les actuels potagers. Réserver une partie des logements à des citoyens s'engageant à ne pas disposer de voiture personnelle dans une philosophie de mobilité durable, permettrait de sauvegarder de nombreux potagers tout en créant du logement.

Nous souhaitons enfin rappeler aux membres de la commission de concertation que la commune d'Uccle est dans une dynamique d'Agenda 21, tourné vers l'avenir et le développement durable et responsable, dont un des thèmes développés est la protection de la nature et de la biodiversité. Envisager des solutions en refusant par principe certaines options qui vont dans le sens de cette démarche est en contradiction avec le processus d'Agenda 21 !

Pour le bureau de SOS Kauwberg - Marc De Brouwer

Ainsi voulons-nous attirer l'attention de la commission sur les possibilités de limiter encore plus les atteintes à cet espace vert semi-naturel et ainsi préserver ce milieu ouvert. Nos propositions permettent de répondre aux demandes des nombreux habitants du quartier qui émettent des craintes en terme de mobilité, le souhait de ne pas supprimer de potagers, de limiter l'urbanisation du plateau à son pourtour.

Les options que nous proposons ne sont pas aussi irréalistes que les auteurs de projet semblent l'affirmer (à vrai dire, ils n'ont que survolé les variantes au projet de 200 logements, sans vraiment les étudier). Nous mettrons en avant deux alternatives qui permettent de minimiser les conséquences pour l'intérieur du plateau.

La première concerne l'implantation face à l'immeuble Etrimo. Le projet de PPAS prévoit des constructions sur le pourtour du plateau sauf à l'extrémité de la rue Jean Benaets où les constructions ont lieu non en front de rue, mais en intérieur d'îlot. Il est vrai que le terrain est en forte déclivité à cet endroit, mais celle-ci peut inspirer un ensemble de constructions à flanc de coteau, comme cela se pratique en montagne où le bâti de lotissements épouse parfois la pente donnant un ensemble s'intégrant mieux au paysage. Le déplacement de la zone permettra de préserver plusieurs potagers (dont celui de l'école voisine) que le projet d'implantation condamne.

La seconde concerne la réhabilitation de la carrière qui permettrait de déplacer les constructions à cet endroit et d'élargir le couloir vert, ainsi que de maintenir la situation existante des prairies et le chemin dit des amoureux.

Dans les années 1970, les anciens responsables communaux ont pris la décision de l'utiliser comme versage et de la combler avec différents déchets, sans étude et protection préalable. Comment le conseil communal peut-il ne pas donner aujourd'hui l'exemple et assainir ?

En Wallonie, tout terrain doit être assaini par son propriétaire avant de pouvoir être vendu ! L'exemple ne vient-il pas d'en haut ?

Quelles conclusions les uclois devront-ils tirer de cette attitude du conseil communal qui a refusé ne fût-ce que d'envisager une variante au plan de lotissement incluant le nettoyage de l'ancienne décharge, pourtant utilisée par ses propres services des travaux et de la voirie.

## Flore et végétation du plateau Avijl à Uccle

Martin TANGHE

*Commandé en 2005 par une association de défense du plateau Avijl, le texte qui suit devait être intégré, avec les autres données du milieu physique et biologique, et les données historiques, à la motivation d'une proposition de classement du site. Le projet est resté sans suite alors que paraissait, à peu près à la même époque, le « Livre Blanc de l'association Protection et Avenir d'Avijl » (Anonyme 2006). Ce document a le mérite d'exister, mais comme dans tous les manifestes grand public de défense de l'environnement qui se réclament de la nature sans la connaître, le chapitre flore et végétation y est traité de façon pour le moins sommaire. Ce qui suit est susceptible de combler cette lacune, ... mais seulement au bénéfice de ceux qui s'intéressent à la nature !*

### FLORE

#### *Remarque préliminaire*

Seules les plantes vasculaires, c'est-à-dire les phanérogames (plantes supérieures à fleurs) et les cryptogames vasculaires (fougères et prêles), sont envisagées ici. À l'exclusion des cryptogames non vasculaires (mousses, hépatiques, lichens et algues) et des champignons (fonge).

#### *Données quantitatives*

Cette restriction étant acquise, une douzaine de relevés phytosociologiques locaux, mais exhaustifs, répartis dans l'ensemble du site, ont permis de recenser un total de 127 espèces. Si l'on ajoute à ce nombre les 39 espèces supplémentaires notées par J. SAINTENOY-SIMON (2000) et C. JOUKOV (2004), la flore totale des plantes vasculaires du plateau Avijl se monte à 166 espèces, sans compter les quelques dizaines de plantes cultivées, tant ornementales que potagères.

Parmi ces 166 espèces, une vingtaine sont introduites, c'est-à-dire d'origine étrangère,

et plus ou moins naturalisées, comme le robinier faux-acacia, le cerisier tardif, le buddléa, la symphorine, la renouée du Japon, la vergerette du Canada.

Notons encore que 20% environ des 166 espèces de plantes observées sont des annuelles ou bisannuelles liées à la culture horticole. c'est-à-dire aux sols régulièrement remués par le labour et le sarclage. Sans la récurrence annuelle de ces interventions humaines, elles sont vouées à la disparition sur le site.

#### *Éléments d'évaluation*

Même si elle contribue à la flore totale, la présence d'espèces introduites allochtones constitue un élément plutôt négatif dans l'évaluation de la qualité biologique du site. En revanche, quelques espèces sauvages et indigènes lui confèrent une plus-value botanique et phytoécologique ; il s'agit de la flouve odorante, du lotier corniculé, de la renoncule bulbeuse et de la luzule champêtre pour la prairie maigre pâturée (voir point 7, plus loin : "Prairie rase .."), la laîche des marais, des joncs épars et glauque et de la grande prêle pour la zone hu-

mide (voir point 5, plus loin: "Friche herbeuse.") et de la fumeterre grimpante pour les jardins potagers. Parmi ces espèces, les plus intéressantes en raison de leur rareté dans la Région de Bruxelles-Capitale sont la renoncule bulbeuse, la fumeterre grimpante et la grande prêle.

Pour établir la comparaison de l'inventaire floristique du plateau Avijl avec celui du Kauwberg, il convient, d'après ce qui précède, d'ajouter 20% d'espèces aux 170 recensées dans ce dernier site (TANGHE, 1986), puisque les annuelles et bisannuelles liées aux jardins potagers n'y sont pas comptabilisées. Sur la base d'une telle approximation, on constate que la flore totale du plateau Avijl atteint 80% de celle du Kauwberg. Cependant, cette valeur est non seulement approximative, mais doit être nuancée. En effet, les 80% d'espèces du premier site ne sont pas toutes d'un intérêt botanique et écologique équivalent à celles du Kauwberg qui comptent un nombre élevé d'espèces très caractéristiques des milieux humides et des stations xériques, absentes du plateau Avijl où elles ne sont malheureusement pas compensées par le nombre plus élevé d'espèces anthropogènes.

## VÉGÉTATION

### Introduction

D'une part les exigences propres à chacune des espèces de la flore présente dans le site (demande biologique), d'autre part les caractéristiques du milieu (offre du milieu) qui varient d'un endroit à l'autre en fonction surtout de la composition du sol (texture, fertilité, humidité, ...) et de l'influence humaine (labour, fauche, pâturage, abandon, ...), concourent à la mise en place de communautés végétales qui se

distinguent par leur physionomie, leur structure spatiale et leur composition floristique. Une communauté végétale donnée liée à des conditions stationnelles données est formée par les espèces de la flore régionale dont les exigences écologiques sont voisines.

De la sorte, une petite dizaine de communautés ou groupements végétaux différents ont pu être identifiés et caractérisés au sein du paysage végétal du plateau Avijl. Dans ce qui suit, nous les décrivons succinctement, en mettant en évidence les éléments caractéristiques de leur flore en relation avec les traits dominants de leur station écologique.

### *Les groupements végétaux du plateau Avijl*

Ils sont énumérés suivant une séquence de biomasse et de permanence décroissantes, soit de la végétation forestière à celle de la végétation commensale des cultures.

#### 1. Le bois feuillu mélangé

Sur le sommet de la colline, il occupe des sols limoneux ou sablo-limoneux probablement remaniés, voir remblayés, d'après le caractère mouvementé du microrelief.

Bien que d'un recouvrement proche de 80-90%, le peuplement ligneux est très irrégulier, caractérisé par une strate sous-arborescente d'une quinzaine de mètres de hauteur et d'une strate arbustive dominée, de densité et hauteur variables.

Si, par leur abondance locale, le robinier faux-acacia et l'érable sycomore différencient des variantes floristiques locales, les essences les plus constantes, sinon les plus abondantes, sont le bouleau verruqueux et le saule marsault.

En fait, le handicap du plateau Avijl se marque surtout au niveau des milieux humides, nettement mieux développés au Kauwberg et responsables d'une vingtaine d'espèces et de 3 ou 4 associations végétales supplémentaires. Pour autant, Avijl n'est pas tout à fait démunie à cet égard, puisqu'il renferme bel et bien une zone humide indiquée par la concentration locale d'une petite dizaine d'espèces hygrophiles et dont une intervention de gestion restauratoire appropriée pourrait révéler plus largement le potentiel floristique.

Martin TANGHE

Professeur émérite à l'U.L.B. avenue de Winterberg, 61 B - 1330 Rixensart

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME (2006).- Plateau Avijl. Le projet alternatif. Association Protection et Avenir d'Avijl. 30 pp. + 1 carte h.t.
- BRICHAU, I., AMEEUW, G., GRYSEELS, M. & PAE-LINCKX, D. (2000).- Carte d'Évaluation Biologique, version 2, feuille Uccle 31/7 (sud) - Walerloo 39/3 (Nord). Instituut voor Natuurbehoud et I.B.G.E. Communications de l'Instituut voor Natuurbehoud, 15, Bruxelles. 203 p. + 18 cartes.
- JOUKOV, C. (2004).- (Quelques aspects de la faune et de la flore du plateau Avijl. Rapport inédit, 10 pp.
- SAINTENOY-SIMON, J. (2000).- Groupe Flore Bruxelloise. Rapport des excursions de 1999. Adoxa, 26/27: 29-52
- TANGHE, M. (1986).- Promenade botanique au Kauwberg. Ligue des Amis du Kauwberg. Monographie n° 1, 23 pp. + 1 carte h.t.

## Extraits de la lettre de SOS Kauwberg relative au PPAS 28ter

Comme indiqué dans notre éditorial, vous remarquerez que nos propos sont courtois. Connaissant le contexte particulier du plateau Avijl, son passé riche en PPAS revus en fonction de l'évolution de la sociologie des habitants qui ont évolué d'une demande d'urbanisation totale avec du logement social vers un souhait de préservation d'espaces verts et de potagers nous nous sommes inscrits dans une démarche de proposition.

Notre association est attentive aux projets présentant un risque de perturbation sur les zones vertes uccloises. L'aménagement du plateau Avijl est donc une de nos préoccupations. Il y a quelques mois lors d'une conférence sur le réseau Natura 2000, un membre de l'administration de l'environnement bruxellois mettait encore en avant que le réseau Natura 2000 à Bruxelles manquait d'espaces ouverts et qu'il serait nécessaire d'en recréer, entre autres au Kauwberg. L'urbanisation du plateau Avijl prévoyant des constructions à l'emplacement de potagers et de prairies va aggraver le déficit régional en espaces ouverts.



nos régions, largement eutrophisé par l'agriculture intensive et les rejets liés aux activités urbaines et industrielles, ce type de végétation semi-naturelle revêt aujourd'hui une valeur relative élevée du point de vue biologique et écologique.

#### 8. Friche annuelle et bisannuelle horticole et végétation commensale des cultures

La friche est liée aux première et deuxième années d'abandon de l'horticulture, c'est-à-dire du labour et du sarclage. Le groupement végétal en question, généralement ouvert, se compose surtout d'espèces herbacées annuelles et bisannuelles, comme la capselle bourse-à-pasteur, le coquelicot, le chénopode blanc, la fumeterre officinale, le gnaphale des mares, les laiterons épineux et maraîcher, la mâche, la mercuriale annuelle, le mouron rouge, la moutarde des champs, le pâturin annuel, la renouée persicaire, la spargoute, etc. Il s'y mêle quelques espèces étrangères et naturalisées comme la vergerette du Canada, l'oxalis droit, la sétaire, le galinsoga glabre, le pied-de-coq commun. Les herba-cées vivaces, graminées prairiales et dicotylédones rudérales, de même que les ligneux, sont déjà présents et préfigurent les stades ultérieurs de la succession dynamique si l'abandon de la culture persiste.

Il s'agit donc d'un groupement végétal, sans doute très riche en espèces (près de 40 sur une seule parcelle abandonnée de 2 ans), mais essentiellement labile et inféodée à une activité humaine récurrente. Une espèce remarquable pour sa rareté y a été observée (J. SAINTENOY-SIMON, *op. cit.*): la fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*).

## CONCLUSIONS

Le paysage végétal du plateau Avijl à Uccle ne peut certes pas se mesurer à celui, par exemple, du Hof ter Musschen à Woluwe-Saint-Lambert. Dans ce dernier, en effet, un remarquable gradient écologique d'humidité et de richesse du sol autorise une diversité exceptionnelle de la flore et des groupements végétaux, tandis que l'authenticité et le degré de naturalité de ceux-ci sont garantis de surcroît par une influence humaine relativement peu marquée.

Cependant, par la richesse spécifique (nombre d'espèces) et la richesse phytocénotique (nombre de communautés végétales), le site qui nous intéresse peut se rapprocher dans une certaine mesure de celui, voisin, du Kauwberg. En effet, on peut estimer que les deux sites ont environ 60% d'espèces végétales en commun, tandis que les communautés végétales mésophiles (sur sols normaux, moyennement humides), tant herbacées que ligneuses, sont fort voisines, même si la gamme de celles présentes au Kauwberg est plus étendue en raison de sa superficie nettement supérieure et d'une variété plus large des types texturaux de sols.

Ainsi, la prairie méso-oligotrophe à agrostis, fétuque rouge et flouve odorante, aspect remarquable et typique des herbages du Kauwberg comme d'ailleurs de tous les sites non eutrophisés, est bien présente au plateau Avijl, avec de surcroît une belle population de la rare renoncule bulbeuse. En outre, avec ses 20 à 25 espèces d'arbres et d'arbustes, les bosquets feuillus d'Avijl atteignent un score tout à fait honorable dans l'échelle de la richesse spécifique.

Au total, le peuplement ligneux rassemble un peu plus de 20 espèces dont la plupart sont toutefois concentrées dans la strate arbustive. Quant à la strate herbacée de sous-bois, composée d'un tapis continu de lierre auquel se substituent localement les ronces, elle est très pauvre en espèces typiquement sylvatiques aussi dénommées « espèces des forêts anciennes ». Les seules qui relèvent de cette catégorie sont le gouet tacheté (toutefois facilement disséminé par les oiseaux) et le lamier jaune (observation J. SAINTENOY-SIMON, *op. cit.*).

Cette caractéristique de la strate de sous-bois associée à la composition du peuplement ligneux à base de bouleau et de saule marsault permet de diagnostiquer un groupement issu d'une recolonisation forestière relativement récente remontant à quelques dizaines d'années, peut-être de l'ordre de la trentaine.

#### 2. Le talus boisé

Dans sa partie inférieure où elle longe le plateau Avijl, la Vieille Rue de la Montagne est bordée d'un talus boisé qui fait en quelque sorte partie du site.

Le peuplement ligneux, relativement âgé et haut de 15 à 20 m, est dominé intégralement par le robinier faux-acacia, auquel s'associent l'érable sycomore et quelques autres espèces très dispersées, dont le frêne et l'orme champêtre. Quant à la strate arbustive, elle est pratiquement négligeable, et la strate herbacée est composée d'un tapis continu de lierre auquel se superposent les ronces et quelques espèces nitrophiles.

Sans doute, l'aspect marquant de ce boisement tient-il à son caractère écologique de talus boisé qui n'empêche pas cependant que, phytosociologiquement, il ne se distingue guère de la variante à robinier faux-acacia du bois feuillu mélangé décrit au point 1.

En fait, l'intérêt qu'il revêt semble principalement d'ordre paysager, le talus boisé jouant certainement un rôle non négligeable dans la scénographie du quartier.

#### 3. La friche boisée

Le versant de la colline exposé au Sud, dominant la Vieille Rue du Moulin, fut autrefois éventré par une sablière et, en fin d'exploitation, utilisée comme décharge communale (ANONYME, 2006). En témoignent, les débris jonchant le sol et le micro-relief très mouvementé de la pente. L'abandon du terrain à défaut de toute autre possibilité d'utilisation a conduit à la mise en place d'une friche rudérale herbacée, rapidement envahie de ligneux disséminés par le vent, comme les saules.

Dans le peuplement ligneux assez diversifié et composé d'une vingtaine d'espèces, se dégagent quelques essences plus abondantes telles que le robinier faux-acacia, les saules blanc et marsault, l'érable sycomore et le frêne. Loin d'avoir atteint son développement maximum, ce couvert sous-arborescent et arbustif permet un éclaircissement tel que les strates inférieures sont caractérisées par le développement exubérant des ronces et de l'ortie. Cette dernière traduit bien l'eutrophisation du substrat rudéral, d'ailleurs confirmée par d'autres nitrophiles affirmées comme le sureau noir, le houblon, la benoîte commune, le gratteron, l'ægopode, l'alliaire,

l'herbe-à-Robert, la circée de Paris, l'épiaire des bois, etc.

Des espèces introduites, donc exotiques, comme le robinier, le châtaignier, l'ailanthe, parmi les arbres, le buddleia parmi les arbustes, la vigne vierge commune, liane envahissante, ainsi que la renouée du Japon et la vergerette du Canada, parmi les herbes, témoignent, s'il fallait le confirmer davantage, de l'empreinte humaine dans le couvert végétal.

Toutes choses égales quant à la composition du sous-bois herbacé et arbustif, le groupement de friche boisée ou boisement rudéral varie par endroits quant à la composition du peuplement ligneux sous-arborescent, tantôt très mélangé, tantôt à dominance de saule marsault et bouleau, tantôt encore à base de robinier.

Localement, les strates ligneuses et herbacée s'enrichissent de quelques espèces hygrophiles, traduisant l'humidification du sol, modification stationne Ile qui est bientôt confirmée par un nombre croissant et significatif d'espèces relevant de cette même tendance écologique. Outre la saule blanc, il s'agit des saules cendré et des vanniers, de la grande prêle et de la laïche hérissée. Elles permettent de définir une variante hygrocline, voire hygrophile de la friche boisée qui correspondrait à des suintements locaux aujourd'hui partiellement occultés par le remblayage.

#### 4. Friche herbacée mésophile

Elle occupe çà et là les terrains abandonnés, parcelles autrefois cultivées parmi lesquelles certains jardins potagers, espaces perdus, lisières, bords de chemin non entretenus, etc. Elle ne représente jamais

qu'un stade temporaire de la succession dynamique de recolonisation végétale spontanée aboutissant à la forêt.

Il s'agit d'un groupement végétal composé uniquement de hautes herbes, tant des dicotylédones que des graminées. Au premier groupe appartiennent l'ortie, la grande berce, le gratteron, l'armoise commune, le liseron des haies, le cirse des champs, etc., au second, le fromental, le chiendent et le dactyle pelotonné.

Parmi ces espèces communes et faisant normalement partie du stade herbacé de la succession, on note des plantes échappées de jardins et naturalisées, comme la vergerette du Canada et les asters d'origine nord-américaine, mais aussi l'iris faux-acore, inhabituel en milieu non humide et dès lors lié lui aussi à un rejet de jardin.

#### 5. Friche herbacée humide ou élément de magno-cariçaie

Le groupement n'occupe qu'une surface limitée au sein de la friche boisée du versant Sud de la colline (voir plus haut, "La friche boisée"). Il y correspond en somme au centre de gravité local de la flore hygrophile dispersée dans la variante hygrocline du boisement à base de saules.

A cause de la dominance de la laïche des marais (*Carex acutiformis*), plante robuste et très compétitive, formant souvent des peuplements monospécifiques étendus, le groupement en principe marécageux, mais ici dépourvu d'eau libre en surface, s'apparente à la magnocariçaie. Parmi les colonies denses de la laïche des marais, on note la laïche hérissée (*Carex hirta*), l'épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*) et en marge, les joncs épars et glauque (*Juncus*

*effusus* et *J. inflexus*) et la grande prêle (*Equisetum telmateia*). Quelques ligneux envahissent la zone humide, les saules blanc et marsault, le tremble et le frêne.

Dans le contexte phytoécologique général du site, cet élément de milieu humide acquiert un intérêt indéniable. La confirmation reste à obtenir quant au caractère humide du milieu physique qui, pour l'instant, n'est mis en évidence que par le biais de la bio-indication. En tout cas, il conviendrait dès à présent de restaurer et de mettre l'écosystème humide en valeur grâce à une opération de débroussaillage (suppression des ligneux envahissants) suivie d'une fauche récurrente.

#### 6. Prairie haute, fauchée et mésotrophe

Elle fait partie de la parcelle de prairie permanente exploitée, occupant le plateau à l'Ouest et au Sud-ouest. Une identification rapide et à petite échelle la rapporte à une seule et même unité phytoécologique (BRICHAU *et al.*, 2000). En réalité, un examen un peu attentif montre que la zone herbagère en question comporte deux types écologiques distincts de prairies. Celle concernée ici est une prairie haute et dense, composée d'une graminée dominante, le fromental (*Arrhenatherum elatius*), en peuplement continu et dense ou en colonies plus ou moins espacées. Elle est accompagnée de quelques autres espèces à port élevé et relevant du même groupe écologique des prairies mésotrophes de fauche, comme le dactyle pelotonné, le vulpin des prés, la renoncule âcre, la grande berce et la grande oseille. La plupart de ces espèces sont relativement exigeantes en nutriments et en eau. Elles occuperaient donc la partie de la parcelle herbagère dont le sol serait le plus fertile

(voire fertilisé artificiellement), éventuellement de texture plus fine, limoneuse ou argilo-limoneuse.

Dans le système syntaxonomique de l'école de phytosociologie zurichomontpelliéraine, ce type de prairie est dûment catalogué et décrit sous la dénomination scientifique, de *Arrhenatheretum elatioris*.

#### 7. Prairie rase et pâturée. méso-oligotrophe

Elle constitue la seconde unité écologique de la parcelle herbagère permanente occupant le Sud-ouest du plateau. Sa physiologie est très différente de l'unité décrite en 2.2.6. et résulte de l'action sur la composition floristique, d'un sol limoneux plus pauvre en éléments minéraux et du pâturage. En effet, les espèces dominantes sont cette fois l'agrostis commun (*Agrostis capillaris*), la fétuque rouge (*Festuca rubra*) et la flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). La renoncule âcre et le fromental sont toujours présents, mais ont tendance à se raréfier lorsque l'agrostis et la fétuque rouge dominant. D'autres espèces confirment la tendance à l'oligotrophie, comme la renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), la petite oseille (*Rumex acetosella*), le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la houlque molle (*Holcus mollis*) et la luzule champêtre (*Luzula campestris*), ces deux dernières toutefois confinées en limite de prairie, sous la clôture.

Bien qu'appauvrie floristiquement par rapport à cette référence, le type écologique de prairie en question relève du Festuco-Cynosuretum dûment catalogué et décrit dans le système zurichomontpelliérain. Dans le contexte du paysage végétal de